



FORMULAIRE D'ADHÉSION

Dénomination sociale			
N° du Registre du Commerce		Nombre d'employés	
Secteur d'activité			
Représentée par			
Nom		Prénom	
Adresse			
Code postal		Mobile	
Téléphone		Fax	
E-mail		Site web	
Présentation :			

Désire adhérer à la Chambre de Commerce et de Tourisme du Pérou au Luxembourg, association sans but lucratif, en tant que:

- Membre Sympathisant (Donation annuelle suggérée 25 EUR)
- Membre de Soutien (Donation annuelle suggérée 250 EUR)
- Membre Bienfaiteur (Donation libre de

En accord avec le règlement intérieur de la Chambre je verse une donation, sans engagement pour les années suivantes, sur le compte de l'association :
IBAN : LU18 0030 8864 9546 0000 - Swift/BIC Code: BGLLLULL - Banque :
BGL BPN Paribas - Titulaire : Chambre Commerce Tourisme Pérou
Luxembourg

Demande d'admission à retourner à la Chambre par courrier à l'adresse 1B rue des Romains
L-8284 Kehlen, par télécopie au numéro +352 20403631 ou par E-mail à contact@ccperu.lu



1. La présente demande d'admission est examinée par le Conseil d'Administration de la Chambre qui statue à la majorité simple des voix. Les décisions ne doivent pas être motivées et sont sans recours. En cas d'admission, le nouveau membre en est informé suivant les voies prévues par le règlement.
2. Le montant de la donation est librement choisi par le membre donateur et n'engage pas ce dernier à renouveler une donation pour les années successives. Le membre reconnaît les catégories définies par le règlement de la Chambre en fonction de sa contribution : Membre Actif, Sympathisant, de Soutien, Bienfaiteur et Fondateur.
3. Une donation d'un minimum de 25 EUR versée entre le 1er janvier et la date de l'Assemblée Générale donne droit à un vote lors de ses délibérations suivant les statuts de la Chambre.
4. L'adhésion n'est pas transférable, les dons ne sont pas remboursables.
5. Sauf indication particulière, en tant que Membre Sympathisant seule une personne est admise en représentation d'une société lors des événements organisés par la Chambre qui sont exclusivement réservés à ses membres. En tant que Membre de Soutien une société peut quant à elle désigner jusqu'à 5 personnes.
6. Le membre donne son accord pour que la Chambre conserve les informations communiquées dans son système de gestion de contacts. Ces informations seront uniquement utilisées pour les besoins administratifs de la Chambre et en seront pas communiquées à des personnes tierces sauf dans les cas particuliers détaillés plus bas.
7. Le membre reconnaît les messages vers son e-mail comme étant la voie de communication officielle de la Chambre pour les informations, convocations et rappels. Afin de s'assurer de la bonne réception des e-mails provenant de la Chambre, les membres peuvent inscrire sur les bases de données de la Chambre autant de boîtes e-mail qu'ils le souhaitent. Les membres doivent s'assurer que les emails provenant de la Chambre sont bien reçus et qu'ils ne sont pas rejetés par leur messagerie.
8. Lorsque nous communiquons sur nos activités sur notre site web ou bien sur nos plateformes de networking social, des informations élémentaires concernant nos membres pourraient être connues ou visibles pour des personnes tierces. La Chambre reconnaît à ses membres un droit de rectification si ces dernières dépassent l'objectif principal qui est de communiquer sur nos événements, d'informer sur nos activités ou d'étendre notre réseau de networking.
9. Par cette adhésion je déclare connaître et donner mon accord pour respecter en tant que membre les statuts de la Chambre ainsi que son règlement intérieur.

Lieu et date	
Signature